



## La mobilité des enseignants : une réalité rare et multiforme

Ceux qui fréquentent les salles des professeurs le savent : ce sont des caisses de résonance où l'on entend des jérémiades quotidiennes sur les difficultés avec tel ou tel élève, sur les problèmes avec telle ou telle classe, sur le propos jugé déplacé prononcé par tel ou tel membre de l'administration lorsqu'il ne s'agit pas d'un collègue. Toutefois, on y entend de plus en plus s'exprimer la lassitude des enseignants face à un métier dont les conditions d'exercice se durcissent. Avec bien souvent la mise en avant de la volonté de passer à autre chose. Mais à quoi ? Une question qui reste presque toujours sans réponse...

Et pourtant, la mobilité des enseignants existe ! Pour la connaître, il faut lire la note 20.16 de la DEPP, réalisée par Pascaline Feuillet et Danielle Prouteau, parue dans la revue « Education & formations » n° 101. Toutes les méthodes utilisées par les enseignants y sont détaillées, avec des chiffres précis. Elles peuvent être regroupées en 3 catégories bien distinctes :

1) **la mobilité interne** : elle consiste pour un enseignant à rester au sein du Ministère de l'Éducation nationale, mais à y exercer une activité non-enseignante. A la rentrée 2017, un peu plus de 2,4% des 707.775 enseignants en poste avaient opté pour cette solution. Cela représentait très exactement **17.167 collègues** qui exerçaient des fonctions d'animation pédagogique pour 8.591 d'entre eux (50% du total), de directeur d'école totalement déchargé de cours (3.134), d'administration (2.520), de direction d'établissement (1.824, appelés de façon courante les faisant fonction), d'éducation (923) et d'inspection (175).

Attention, il s'agit du nombre total des enseignants exerçant une fonction non-enseignante. Dans le détail, 15.926 étaient déjà dans cette situation l'année précédente et 14.437 y étaient restés. 1.489 avaient donc fait le choix de reprendre une activité enseignante (ce qui prouve que le métier garde un certain attrait et que l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs, puisque les retours sont au nombre de 7 pour 10 départs chez ceux ayant moins de 5 ans d'ancienneté et de 4 pour 10 chez les plus anciens) et ils avaient été remplacés par 3.305 collègues. Les experts en calcul auront remarqué que cela fait un écart de 575 enseignants, qui ont nécessairement quitté les fonctions non-enseignantes mais dont l'étude ne précise hélas pas ce qu'ils sont devenus. Des départs en retraite très certainement pour l'immense majorité.

Plus en détail encore, sur ces **3.305 enseignants** ayant choisi cette voie (0,5% du total des enseignants), on remarque que les hommes (0,6%) sont plus nombreux que les femmes (0,4%) et que les agents ayant plus de 15 ans d'ancienneté (0,6%) sont plus nombreux que ceux qui en ayant moins de 5 ans (0,2%). Les différences par corps sont également marquées puisque les PLP arrivent en tête (0,75%, soit 396 enseignants ayant opté pour l'animation pédagogique [43%], la direction d'établissement [32%] et l'administration [13%]), devant les

PE (0,75%, soit 2.124 enseignants ayant opté pour l'animation pédagogique [35%], la direction d'école [32%] et la direction de Segpa [14%]), les agrégés (0,3%, soit 159 enseignants ayant opté pour l'inspection [50%], l'administration [20%] et la direction d'établissement [19%]) et enfin les certifiés et PEPS (0,25%, soit 625 enseignants ayant opté pour la direction d'établissement [53%], l'administration [27%] et l'animation pédagogique [15%]).

2) **la mobilité externe temporaire** : elle se limite à la mise en disponibilité, un dispositif qui permet de tenter une reconversion en dehors de l'Education nationale pendant une période d'un an renouvelable 2 fois. De droit dans certains cas ou accordée sous réserve des nécessités de service pour les demandes relevant de la convenance personnelle, elle permet de bénéficier d'un filet de sécurité puisque le Ministère est tenu de vous réintégrer dans ses rangs si vous en faites la demande. C'est un dispositif qui a été choisi par **3.608 enseignants** à la rentrée 2017. Un autre dispositif existe, c'est le détachement qui consiste pour le Ministère à mettre un enseignant temporairement à disposition d'une autre administration. Il a concerné **1.508 enseignants** à la rentrée 2017, essentiellement des agrégés détachés dans le supérieur et des enseignants de tous corps envoyés à l'étranger ou dans les Collectivités d'Outre-Mer.

3) **la mobilité externe définitive** : d'après la note de la DEPP, elle a concerné 16.075 enseignants à la rentrée 2017. C'est donc de loin la méthode la plus utilisée. Mais à y regarder de plus près, 13.528 de ces départs définitifs correspondent à des prises de retraite. Cette voie de sortie ne concerne donc réellement que **2.547 enseignants**. Parmi eux, les plus nombreux (et les plus médiatiques aussi) sont les démissionnaires qui ont été très exactement **1.417** pendant l'année scolaire 2017-2018, soit 0,2% des effectifs des enseignants. Une peccadille, diront certains, mais ce serait oublier qu'ils n'étaient que 0,05% en 2008-2009 et que leur nombre s'accroît chaque année.

A les regarder de plus près, on peut constater des écarts importants par corps puisque le taux de démissionnaire est de 0,24% chez les PE, de 0,18% chez les certifiés, de 0,14% chez les agrégés et de 0,10 % seulement chez les PLP. Idem pour l'âge puisqu'ils ne sont que 0,1% parmi les enseignants ayant plus de 5 ans d'ancienneté contre 0,3 % pour ceux n'ayant pas atteint cette ancienneté et 2,6% chez les stagiaires. Un chiffre inquiétant qui montre tout le décalage qui existe entre le métier rêvé et le métier réel ! En plus de ces démissionnaires en activité, on peut remarquer que **657** agents en disponibilité ont opté pour la même voie. Autrement dit, à peine plus de 18% des mises en disponibilité aboutissent à une sortie de l'Education nationale, ce qui signifie que ce dispositif permet plus de souffler quelques années que de véritablement changer de métier.

Quant au solde de ceux qui quittent définitivement l'Education nationale, il se répartit entre les licenciements (**660**, très majoritairement à la fin de la période de stage), les décès (**454**, dont certains sont des suicides dus à des causes professionnelles mais sur lesquels l'étude de la DEPP ne donne sans surprise absolument aucune information) et **16** autres.

Au total, la mobilité enseignante s'est donc limitée pendant l'année scolaire 2017-2018 à **10.968 professeurs**, soit 1,55% des effectifs des enseignants ! De là à dire que les possibilités de changer de voie professionnelle une fois entré dans l'Education nationale ne sont pas à la hauteur des attentes des professeurs, il n'y a qu'un petit pas. Quant à parler de seconde carrière, cela relève de la simple rhétorique à usage électoral...